



Arrêté n° 2019-14

ARRETÉ MUNICIPAL PORTANT PERMIS DE VOIRIE ET STATIONNEMENT (TRAVAUX)

Le Maire de la commune de MONTERFIL (Ille-et-Vilaine)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

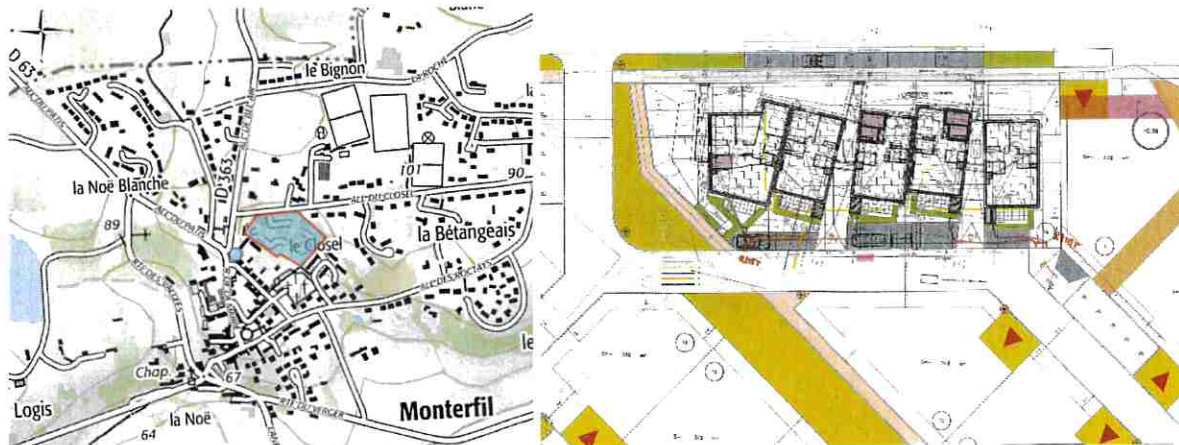
Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de M. HERVÉ Nicolas de l'entreprise SANTERNE BRETAGNE de Montfort-sur-Meu en date du 21/03/2019 qui souhaite effectuer des travaux de pose de compteur et branchement aux réseaux en occupant temporairement le domaine public allée du Closel ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1. Du 1^{er} avril au 30 juin 2019 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00) Monsieur HERVÉ Nicolas de l'entreprise SANTERNE BRETAGNE de Montfort-sur Meu est autorisé à procéder à la pose de compteur et branchement aux réseaux sur l'allée du Closel.



Article 2. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement : allée du Closel (réservation d'un emplacement de stationnement ou interdiction de stationnement)
- Circulation : circulation alternée manuellement (rétrécissement de la chaussée)
- Sécurité : les piétons devront emprunter les trottoirs et cheminements piétonniers

Article 3. La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4. M. HERVÉ Nicolas de l'entreprise SANTERNE BRETAGNE de Montfort-sur-Meu est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5. Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Plélan-le-Grand et de Montfort-sur-Meu, Monsieur le Maire, Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé le : 25/03/2019

FAIT A MONTERFIL, le **25/03/2019**

Le Maire, **Michel DUAULT**

